

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **deuxième jour du mois de juin deux mille quinze**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant,	district 4
Siège vacant,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est absent :

M. Carol Prud'Homme, conseiller,	district 2
----------------------------------	------------

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 05 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Benoît Grimard, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2015-06-R149

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 JUIN 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en apportant les modifications suivantes:

- Ajout du point 4.6.2 - Motion de félicitations et remerciement à monsieur Vincent Langevin.
- Ajout du point 4.6.3 - Motion de remerciement à monsieur Sylvain Modérie.
- Retrait du point 8.1 - Demande de dérogation mineure # 2015-004 – 194, route du Long-Sault.
- Retrait du point 8.3 - Demande de PIIA – 194, route du Long-Sault (construction d'un poste d'essence avec marquise au-dessus des pompes et dépanneur).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-06-R150

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2015

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente,
appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.1.1

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Roland Weightman à l'effet qu'un règlement portant le numéro 80-C et intitulé « Règlement déléguant certains pouvoirs d'autorisation de dépenses à des employés cadres de la municipalité » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT N° : 4.1.2

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Denis St-Jacques à l'effet qu'un règlement portant le numéro 58-C et intitulé « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT N° : 4.1.3

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Michel Larente à l'effet qu'un règlement portant le numéro 8-G et intitulé « Règlement décrétant les compensations de services » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.3.1

2015-06-R151

ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 47-13-2015 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 47 DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL AFIN DE PERMETTRE LES COMMERCES DE SERVICE PETROLIER DANS LA ZONE C2-188.1



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL
COMTÉ D'ARGENTEUIL, DISTRICT DE TERREBONNE

NO. : 47-13-2015

RÈGLEMENT NUMÉRO QUARANTE-SEPT – TREIZE – DEUX MILLE QUINZE

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 47 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL AFIN DE PERMETTRE LES COMMERCES DE SERVICE PÉTROLIER DANS LA ZONE C2-188.1.

CONSIDÉRANT QUE	le règlement de zonage numéro 47 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;
CONSIDÉRANT QUE	l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 5 mai 2015;
CONSIDÉRANT QUE	l'assemblée publique de consultation du 27 avril 2015;
CONSIDÉRANT QUE	suite à cette consultation, aucune modification n'est nécessaire;
CONSIDÉRANT	l'avis public du 7 mai 2015 visant une demande de participation à un référendum et qu'aucune demande à cet effet n'a été déposée dans le délai prévu;

2015-06-R151

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decœur que le conseil décrète ce qui suit :

1. Modification de l'annexe B (TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS PAR ZONE – C2-188.1)

La grille de la zone C2-188.1 correspondant à l'annexe B « TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS PAR ZONE » est modifié de façon à ajouter un point à la ligne de la classe d'usages C4 accompagné de la note 3 rattachée au texte suivant :

« (3) De cette classe d'usages, seuls les commerces de service pétrolier sont autorisés dans cette zone. »

La démonstration de cette modification à l'annexe B est présentée et jointe à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

André Jetté
Maire

Benoît Grimard
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Avis de motion :	5 mai 2015
Adoption du projet de règlement :	7 avril 2015
Consultation publique :	27 avril 2015
Adoption du second projet règlement :	5 mai 2015
Adoption du règlement :	2 juin 2015
Entrée en vigueur :	2 juin 2015
Avis d'entrée en vigueur :	

Annexe 1

Tableau des spécifications par zone

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ D'ARGENTEUIL

Zone C2
188.1

Tableau des spécifications par zone
Annexe B du règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

HABITATION									
H1.	Habitation 1 (1 logement)								
H2.	Habitation 2 (2 ou 3 logements)								
H3.	Habitation 3 (4 logements et plus)								
COMMERCE									
C1.	Commerce léger	♦(2)							
C2.	Commerce lourd	♦							
C3.	Commerce de récréation								
C4.	Commerce et service distinctifs	♦(3)							
INDUSTRIE									
I1.	Industrie légère	♦							
I2.	Industrie lourde								
I3.	Industrie distinctive								
COMMUNAUTAIRE									
P1.	Parc, terrain de jeux et espace vert								
P2.	Institutionnelle								
P3.	Infrastructure								
AGRICULTURE									
A1.	Agricole								
NORMES D'IMPLANTATION ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT									
DIMENSIONS									
	Hauteur en étage	min / max	1 / 2						
	Superficie de plancher	min (m ²)	130						
	Largeur	min / max (m)	11 /						
	Profondeur	min (m)							
STRUCTURE									
	Isolée	♦							
	Jumelée								
	Contiguë								
MARGES									
	Avant	min (m)	7,6						
	Latérale	min (m)	4,6						
	Total des deux latérales	min (m)	12						
	Arrière	min (m)	7,6						
RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN									
	Plancher/terrain	max							
	Espace bâti/terrain	min / max	/ 0,4						
LOTISSEMENT									
DIMENSIONS DU TERRAIN									
	Superficie	min (m ²)	1 500						
	Profondeur	min (m)	30						
	Frontage	min (m)	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
NOTE PARTICULIÈRE									
NOTE PARTICULIÈRE									
<p>(1) Abrogée.</p> <p>(2) Art. 303.3 – Seulement un hôtel de grande capacité est autorisé.</p> <p>(3) De cette classe d'usages, seuls les commerces de service pétrolier sont autorisés dans cette zone.</p>									

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de mai 2015.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

POINT 4.5.1

DÉPÔT DE DEUX REQUÊTES DE CITOYENS

Monsieur le maire dépose deux requêtes de citoyens dont la première sur la conservation d'un droit acquis sur l'ancienne propriété du 78, route des Seigneurs et la deuxième pour du harcèlement concernant l'achat d'une licence de chien au 1460, rue des Sables.

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.6.1

2015-06-R152

MOTION DE FELICITATIONS A MADAME MONIQUE VIAU POUR SES 13 ANNEES AU SEIN DE LA BIBLIOTHEQUE « AU FIL DES MOTS »

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman ;

Que la présente motion soit envoyée à madame Monique Viau pour souligner ses 13 années de services au sein de la bibliothèque « Au fil des mots ». Un merci très particulier à Mme Viau, membres fondatrice de la bibliothèque, pour sa disponibilité, son implication et son dévouement durant toutes ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. Madame Monique Viau

POINT N° : 4.6.2

2015-06-R153

MOTION DE FELICITATIONS ET REMERCIEMENT A MONSIEUR VINCENT LANGEVIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman ;

Que la présente motion soit envoyée à monsieur Vincent Langevin pour le remercier pour le travail et l'appui dans le cadre du projet «sous un ciel étoilé» initié par des élèves de la polyvalente Lavigne.

Merci pour l'excellent travail ainsi que les résultats obtenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. Monsieur Vincent Langevin

POINT N° : 4.6.3

2015-06-R154

MOTION DE REMERCIEMENT A MONSIEUR SYLVAIN MODÉRIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente ;

Que la présente motion soit envoyée à monsieur Sylvain Modérie afin de le remercier sincèrement pour le don d'un équipement spécialisé d'une valeur de 1000 \$ remis à la Municipalité pour le service de sécurité incendie.

Le geste que vous avez fait a été très apprécié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. Monsieur Sylvain Modérie

POINT N° : 4.7

VACANCE DU POSTE DISTRICT 5

Annonce de l'avis de vacance du poste district 5 par le président d'élection ou son remplaçant à la séance publique (haut et fort devant public).

POINT N° : 4.8

2015-06-R155

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION ET SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le contrat de travail du directeur des travaux publics est échu depuis le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité retient les services du directeur des travaux publics, lequel est en fonction au sein de la municipalité depuis juin 1973;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur général;

CONSIDÉRANT que des rencontres et les négociations ont été réalisées et que les parties se sont entendues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et adopté à l'unanimité:

Que le contrat à être intervenu entre monsieur Gilbert Ladouceur, directeur des travaux publics et la Municipalité soit entériné aux conditions négociées.

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le Maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorière ou en son absence le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. M. Gilbert Ladouceur
M. Benoît Grimard, directeur des finances*

POINT N° : 4.9

2015-06-R156

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA COORDONNATRICE DU SERVICE RECREATIF ET COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION ET SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de la coordonnatrice du service récréatif et communautaire est échu depuis le 4 mars 2015;

CONSIDÉRANT que la Municipalité retient les services de madame Karen Bocquet depuis le 31 janvier 2012;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur général;

CONSIDÉRANT que des rencontres et les négociations ont été réalisées et que les parties se sont entendues sur les termes d'un nouveau contrat de travail de 3 ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et adopté à l'unanimité:

Que le contrat à être intervenu entre madame Karen Bocquet, coordonnatrice du service récréatif et communautaire et la Municipalité soit entériné aux conditions négociées.

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le Maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorière ou en son absence le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Mme Karen Bocquet
M. Benoît Grimard, directeur des finances*

POINT N° : 4.10

2015-06-R157

DEPOT ET ACCEPTATION DE L'AVANT-PROJET DE LA PENINSULE DU GOLF DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que le promoteur 9193-8449 Québec inc. a procédé à l'achat des lots 4 030 503, 4 030 502 et 4 030 501, connu comme étant le terrain de golf de Saint-André-d'Argenteuil le 18 avril 2008;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil a procédé dès 2010 à la modification du schéma d'aménagement régional afin de permettre l'implantation d'un projet récréotouristique qui comprend entre autres des sites pour véhicules récréatifs, des chalets, une marina, un golf ainsi qu'un réseau d'infrastructure;

CONSIDÉRANT que le promoteur a déposé un plan de gestion environnemental et qu'il a obtenu un certificat d'autorisation (article 22) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au mois d'août 2012 concernant des travaux de réaménagement à être réalisés en milieu sensible;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a adopté au mois de juillet 2014, le règlement numéro quatre-vingt-onze (91) portant sur le développement et le financement des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3, alinéa C du règlement numéro quatre-vingt-onze (91), le promoteur a déposé les documents suivants :

- Résolution de la compagnie 9193-8449 Québec Inc;
- Plan de lotissement projeté;
- Les titres de propriété;
- Le phasage du développement;
- L'estimation de la richesse foncière créée

CONSIDÉRANT que le promoteur a fait des représentations auprès des membres du conseil municipal et qu'il a répondu à l'ensemble des questions de celui-ci concernant l'avant-projet;

CONSIDÉRANT que le promoteur a déposé l'avant-projet le 27 avril 2015 et qu'il a été soumis aux membres du conseil municipal avec les recommandations des directeurs des services municipaux concernés;

CONSIDÉRANT que l'avant-projet est conforme au règlement d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que des documents doivent être déposés pour compléter l'avant-projet, mais que ces documents et les points restant à être négociés avec la municipalité par le promoteur seront discutés et négociés avant la signature du protocole d'entente qui portera sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux le cas échéant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et unanimement résolu :

Que les membres du conseil municipal ont évalué et acceptent l'avant-projet de la Péninsule du Golf de Saint-André-d'Argenteuil, en vertu de l'article 3 du règlement numéro quatre-vingt-onze (91), tel que déposé le 27 avril 2015 par le promoteur 9193-8449 Québec Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

.c. *M. Alain Langlois*
M. Serge Dussault
M. Gilbert Ladouceur, directeur des travaux publics
M. Sylvain Modérie, directeur du service sécurité incendie
M. Benoît Grimard, directeur des finances
M. Vincent Langevin, directeur du service d'urbanisme

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Jetté, maire ouvre la période de questions à 19 h 15 pour se terminer à 19 h 35.

Neuf (9) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2015-06-R158

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 1^{er} mai 2015 au 2 juin 2015, totalisant 118 230,70 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 1^{er} mai 2015 au 2 juin 2015 par le directeur des finances et trésorier adjoint en vertu du règlement 58-A au montant de 4 533,68 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-B – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 31 MAI 2015

Rapport budgétaire au 31 mai 2015

POINT N° : 6.4

DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 31 MAI 2015

— Solde des folios bancaires au 31 mai 2015 ;

— Taxes à recevoir au 31 mai 2015 ;

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER Aucun point soumis

POINT N° : 6.6

2015-06-R159

TRANSFERT BUDGETAIRE POUR L'ACHAT DE LAMPADAIRE DELL POUR LA TERRASSE ROBILLARD

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acheté 17 lampadaires Dell et les ancrages pour une dépense totalisant 8 291.66\$ excluant la dépense d'installation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a une politique de capitalisation et d'amortissement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a budgété la dépense dans le poste 02-34000-649;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

De transférer le budget aux activités d'investissement au poste 23-04000-006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. M. Benoit Grimard, service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 6.7

2015-06-R160

COMPENSATION MUSEE REGIONAL D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a instauré un programme de compensation pour services municipaux en 2014;

CONSIDÉRANT que le Musée régional d'Argenteuil se voit imposer la responsabilité du compte de taxes de la Société historique du comté d'Argenteuil;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

Que le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil octroie une aide financière d'une valeur de 3 399 \$ au Musée régional d'Argenteuil comme prévu au budget.

D'autoriser le département de la comptabilité à appliquer cette aide financière contre le compte de compensation municipal de la Société historique du comté d'Argenteuil;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Musée du comté d'Argenteuil
Service des finances, monsieur Benoît Grimard*

POINT N° : 6.8

2015-06-R161

**NOMINATION DE LA FIRME LAVALLEE/BINETTE/BRIERE/OUELLETTTE, CPA
COMME VERIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2015**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un vérificateur externe pour l'exercice 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques,
Appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur:

De nommer la firme de Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA comme vérificateur externe pour l'exercice 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Madame Julie Brière, CPA
Benoît Grimard, services de Finances*

POINT N° : 6.9

2015-06-R162

**MANDAT A LA FIRME LAVALLEE/BINETTE/BRIERE/OUELLETTTE, CPA
RELATIF A RECYC-QUEBEC**

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe devra être nommé pour vérifier les données de la collecte sélective des matières recyclables de l'année 2014 pour le calcul de la compensation 2014 par Recyc-Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

De nommer la firme de Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA comme vérificateur externe relativement au programme :

Recyc-Québec, dont la date limite est le 30 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Madame Julie Brière, CPA
Benoît Grimard, services de Finances*

POINT N° : 6.10

2015-06-R163

OCTROI DE MANDAT POUR VENTE PAR LE SHERIF

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut récupérer des sommes de taxes impayées;

CONSIDÉRANT la soumission reçue par notre procureur;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman,
appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur:

Que le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil octroie un contrat de service à Maître Rodrigue pour une dépense d'un maximum de 2 500\$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Me Ronald Rodrigue, 30 De Martigny Ouest, Suite 210, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2E9
Service des finances, monsieur Benoît Grimard*

POINT N° : 6.11

2015-06-R164

MUSEE REGIONAL D'ARGENTEUIL PROJET D'UNE NOUVELLE EXPOSITION PERMANENTE 2017 – APPUI ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que le Musée régional d'Argenteuil est le haut lieu de la mise en valeur du patrimoine historique de la région;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a mis sur place un programme d'aide financière dans le cadre des festivités visant à souligner le 150^{ième} anniversaire de la Confédération canadienne;

CONSIDÉRANT que les administrateurs du Musée vont demander un montant de 150 000,00 \$ au gouvernement fédéral afin de financer une partie de la nouvelle exposition permanente, qui présentera la famille Abbott, dont John Joseph Caldwell Abbott, premier Premier Ministre du Canada, né en terre d'Amérique;

CONSIDÉRANT que l'exposition comprendra plusieurs volets, inclura une participation citoyenne ainsi qu'une application pour téléphone intelligent rehaussant l'interactivité avec les visiteurs;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle exposition permanente sera inaugurée le 1^{er} juillet 2017, jour de la Fête du Canada;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et unanimement résolu :

Que les membres du conseil municipal appuient le Musée régional d'Argenteuil dans sa demande d'aide financière au gouvernement fédéral et que la Municipalité ajoutera un montant de 5000,00 \$ au montant annuel prévu de 5000,00 \$ pour l'année 2017 de façon à participer concrètement à la mise sur place de la nouvelle exposition permanente sur la famille Abbott.

Monsieur le conseiller Jacques Decoeur demande aux autres élus de se prononcer sur la présente résolution :

Monsieur le conseiller Roland Weightman est **pour**.
Monsieur le conseiller Denis St-Jacques est **pour**.
Monsieur le conseiller Michel Larente est **pour**
Monsieur le conseiller Jacques Decoeur est **contre**.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Musée régional d'Argenteuil, Mme Lyne St-Jacques, directrice
Service des finances, monsieur Benoît Grimard*

POINT N° : 6.12

2015-06-R165

ADOPTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES REVISEES 2015 DE L'O.M.H. DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Société d'habitations Québec a révisé les prévisions budgétaires 2015 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil ;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques
Et résolu :

D'accepter les prévisions budgétaires révisées 2015 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil au montant de 63 330 \$;

D'accepter la contribution de 10%, soit 6 333 \$ de la part de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : M. Marcel St-Jacques, O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil
M. Benoît Grimard, services des finances*

POINT N° : 6.13

2015-06-R166

AIDE FINANCIERE 2015 A LA CORPORATION DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE STADA

Messieurs les conseillers Roland Weightman et Michel Larente quittent la salle de délibération à 19 h 45 considérant qu'ils ont un intérêt dans le présent point.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mis sur pied cet organisme à l'automne 2013 ayant comme premier objectif de confier la gestion et le développement du Camping Carillon;

CONSIDÉRANT que la Municipalité lors de l'élaboration de son budget d'opération 2015 a prévu une aide financière d'un montant de 25 000,00 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le maire André Jetté :

Qu'un vote contre est inscrit par monsieur le conseiller Jacques Decoeur.

De verser à la Corporation de développement communautaire de STADA un montant de 25 000,00\$ à même le poste budgétaire numéro 02 70191 447.

Suite à la présentation de cette résolution, il y a constatation de perte de quorum considérant que les conseillers des districts 1 et 6 se sont retirés, la vacance du district 5 et l'absence du conseiller du district 2. Pour ses raisons, ce point est rejeté.

REJETÉE

*c.c. : Corporation de développement communautaire de STADA, M. Michel Larente, président
M. Benoît Grimard, services des finances*

Messieurs les conseillers Roland Weightman et Michel Larente sont de retour et reprennent leur siège à 19 h 50.

POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

2015-06-R167

NOUVELLE AFFECTATION ET CHANGEMENT DE DEPARTEMENT POUR UN EMPLOYE SAISONNIER

CONSIDÉRANT que selon la convention collective tout changement d'affectation d'un employé doit se faire par résolution;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics suite à des discussions avec la direction générale a décidé de donner de nouvelles affectations de travail à M. Georges Roy;

CONSIDÉRANT que M. Roy sera affecté à titre d'employé saisonnier aux travaux publics et recevra la rémunération salariale selon la convention collective;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman:

D'ACCEPTER le changement d'affectation de M. Georges Roy à titre d'employé saisonnier au département des travaux publics pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Dossier du salarié
M. Jean-Philippe Fillion, président
M. Benoît Grimard, service de la paie*

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE # 2015-004 – 194, ROUTE DU LONG-SAULT

Ce point est reporté à une date ultérieure.

POINT N° : 8.2

2015-06-R168

DEMANDE DE PIIA – 2715, CHEMIN DE LA RIVIERE-ROUGE-SUD (LOTISSEMENT)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le lotissement d'un terrain de 5 000 mètres carrés a été déposée pour le 2715, chemin de la Rivière-Rouge-Sud;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 20 mai 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 2715, chemin de la Rivière-Rouge-Sud visant lotissement d'un terrain de 5 000 mètres carrés telle que présentée **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Propriétaire
Service d'urbanisme*

POINT N° : 8.3

DEMANDE DE PIIA – 194, ROUTE DU LONG-SAULT (CONSTRUCTION D'UN POSTE D'ESSENCE AVEC MARQUISE AU-DESSUS DES POMPES ET DÉPANNÉUR)

Ce point est reporté à une date ultérieure.

POINT N° : 8.4

2015-06-R169

DEMANDE DE PIIA – 454, ROUTE DU LONG-SAULT (CONSTRUCTION D'UN CHALET)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un chalet a été déposée pour le 454, route du Long-Sault;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 20 mai 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 454, route du Long-Sault visant la construction d'un chalet telle que présentée **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Propriétaire
Service d'urbanisme*

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES

Compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 10.3

2015-06-R170

ENGAGEMENT D'ANIMATEURS DE LOISIRS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2015

CONSIDÉRANT la mise en place d'un service d'animation libre sur le territoire de la municipalité, nécessitant l'embauche saisonnière d'étudiants;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention par le gouvernement du Canada dans le cadre des Emplois été 2015, pour un de ces animateurs selon des conditions préétablies dans une entente gouvernementale;

CONSIDÉRANT la candidature spontanée reçue et l'expérience passée des candidats;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

QUE la municipalité embauche :

- Monsieur Anthony Doiron au titre d'Animateur référent des activités sportives et de loisirs pour l'été. À un taux horaire de 15 \$ pour un total de 300 heures.
- Monsieur Gabriel Thibault, en tant qu'animateur sportif de soutien, avec le statut d'étudiant sur le programme fédéral Emploi Été Canada au taux horaire de 12.50 \$ pour un total de 210 h pour l'été.

QUE le conseil approuve les horaires et activités proposées par ces animateurs selon les conditions parues dans l'Andrén de juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
Monsieur Anthony Doiron
Monsieur Gabriel Thibault
Monsieur Benoit Grimard, service de la paie*

POINT N° : 10.4

2015-06-R171

PARTENARIAT ENTRE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL ET L'ECOLE DE CIRQUE GARUDA – CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté une politique de remboursement de ses citoyens inscrivant leurs enfants en camp de jour quel qu'il soit;

CONSIDÉRANT que l'école de cirque Garuda organise un camp de jour d'une semaine à l'école Saint-André à l'été 2015;

CONSIDÉRANT que monsieur Guy Leblanc, représentant de l'école de cirque souhaite s'adjoindre un animateur référent et que le mandat de l'animateur estival engagé par la municipalité concorde avec ses besoins;

CONSIDÉRANT que le tarif initialement prévu pour la semaine était de 200\$ par enfant et qu'en échange de l'animateur, l'école de cirque consent à baisser ce tarif de 50\$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur:

Que le conseil municipal approuve la formule de partenariat avec l'école de cirque dont le programme et la publicité du camp sont mises en annexe.

Que les membres du conseil consentent à mettre à la disposition dudit camp de jour, c'est-à-dire du 13 au 17 juillet 2015, l'étudiant engagé en tant qu'animateur estival pour un total de 30 heures.

Que la Municipalité assume le coût et l'assurance de l'animateur en tant qu'employé afin que la réduction accordée aux résidents en conséquence vaut pour l'aide financière adoptée par la résolution 2015-03-R078.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
M. Guy Leblanc, école de cirque Garuda
M. Benoit Grimard, service des finances*

POINT N° : 10.5

2015-06-R172

PRESTATION DE SERVICE, LOCATION DE JEUX GONFLABLES POUR LA FÊTE DU VILLAGE

CONSIDÉRANT l'organisation d'une fête de village le samedi 20 juin 2015 et la fête de fin d'année scolaire de l'école le vendredi 19 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT la volonté de consolider le partenariat déjà établi avec l'école, pour plusieurs projets, dont l'aide financière accordée chaque année pour les activités de fin d'année ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Airbounce amusements et la soumission égale à la moitié du tarif total de location de jeux gonflables sur le parc école ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente appuyé, par monsieur le conseiller Roland Weightman :

QUE la municipalité assume le montant de 2 905,00 \$ plus les taxes applicables pour réserver les services de Airbounce amusements.

QUE les membres du conseil autorisent la coordonnatrice communautaire, Madame Karen Bocquet, à signer le contrat de location afin de réserver les services selon le devis reçu.

QUE le conseil consent à ce que ce montant soit imputé au budget réservé au poste intitulé « fête du bon voisinage ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
M Benoit Grimard, service des finances
Mme Mélanie Charlebois*

POINT N° : 10.6

2015-06-R173

AUTORISATION DE PAIEMENT DES PRESTATAIRES POUR LA FÊTE DE VILLAGE DU 20 JUIN 2015

CONSIDÉRANT l'organisation d'une fête de village dans la cour de l'école, le samedi 20 juin, pour les citoyens et visiteurs de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT le mandat donné à la coordonnatrice communautaire pour la réservation de services spécifiques au bon déroulement de cette fête;

CONSIDÉRANT les soumissions envoyées et que les clauses de contrats signés impliquent des paiements à la réservation et le jour de l'événement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente appuyé, par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

QUE la municipalité assume les coûts relatifs à l'organisation de ladite fête selon les budgets adoptés.

QUE le conseil municipal autorise l'émission des chèques en règlement de factures ou réservations de services, et conformément aux bons de commande entrés dans le système de gestion municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
M Benoit Grimard, service des Finances municipales*

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE MAI 2015

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de mai 2015.

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 06 pour se terminer à 20 h 21.

Sept (7) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2015-06-R174

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

De lever la séance à 20 h 22 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint**

**André Jetté,
Maire**